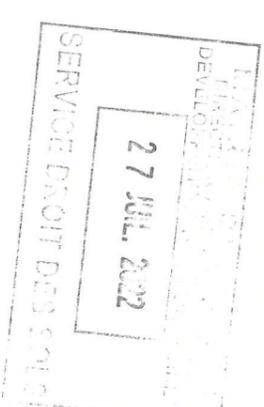
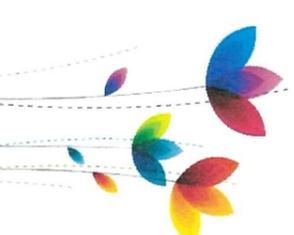




COMMUNE D'ANGERS



**Bilan de la participation du public par voie électronique
du dossier de permis d'aménager du projet Promenade de Reculée**





En application de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique a été organisée afin de recueillir les observations du public sur le dossier de permis d'aménager du projet Promenade de Reculée.

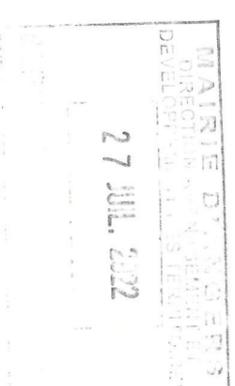
La procédure de participation du public par voie électronique s'est déroulée pendant 30 jours consécutifs : du lundi 13 juin 2022 au vendredi 15 juillet 2022 inclus. Pendant toute la durée de la procédure, le dossier a été consultable sur le site Internet de la commune de la ville d'Angers : <https://www.angers.fr/>

Un avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique a été mis en ligne sur le site Internet de la commune et publié par voie d'affichage en Mairie d'Angers et sur le site « Promenade de Reculée », ainsi que dans deux journaux diffusés dans le département (Ouest France et Courrier de l'Ouest).

Les intéressés ont pu faire part de leurs observations ou propositions par courriel, pendant la durée de la participation du public.

4 observations ont été envoyées à l'adresse mail dédiée pour cette procédure. 1 observation a également été formulée hors délais, avant le démarrage de la participation du public par voie électronique (PPVE).

Le présent document constitue le bilan établi à l'issue de cette procédure et sera publié sur le site de la Ville d'Angers, accompagné de l'ensemble des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que des motifs de la décision.



Observations consignées / Réponses apportées

La société Alter Public, Maître d'ouvrage, et la Ville d'Angers ont fait le choix de reprendre dans le présent document à l'ensemble des observations émises et d'y apporter pour chacune une réponse, par thématique soulevée.

Les contributions reçues seront annexées au présent bilan et anonymisées.

Observation n°1 – reçue le 16 juin 2022 à 10h14

Bonjour

Je viens, avec surprise, de consulter votre mise à jour de juin 2022 en ligne du dernier projet imprimé du mois de Mars concernant l'aménagement de la promenade de Reculée, secteur voile. Dans ce qui suit je fais référence aux pages de ce documents.

Cette mouture ne tient pas compte de nos attentes et des remarques faites par le plus grand nombre lors des ateliers dits de travail et de concertation auxquels j'ai moi même participé avec d'autres. Je vous rappelle que, initialement, dans le dossier de préfiguration d'octobre 2019 et projet 2020, il était prévu simplement 2 lieux dits de contemplation immédiatement aux abords du pont de confluence **et un seul autre près de la place du village Reculée (pages 17 et 47)**. Lors du dernier atelier de Février 2022, pendant la présentation votre nouveau préprojet était différent, nous avons fait part de notre opposition à la la création d'un espace élargi avec mobilier urbain et porte vélos à l'endroit le plus contestable dénommé Belvédère de Montclair, qui dénaturerait l'endroit et générerait des nuisances dans le périmètre le plus dense de cette zone face à la Maine en perturbant la quiétude des habitants. La résidence "La Promenade" (17 appartements) est directement impactée , Là, vous voudriez créer en vis à vis à la place d'un **lieu naturel de simple passage en mouvement**, un lieu de **stationnement aménagé élargi** propice au regroupement et générateur de nuisance en tout genre et sonore et ainsi modifier négativement notre cadre de vie (pages 52, 53).

C'est l'endroit le plus contestable (voir photos actuelles dans le pdf point de vue de l'autre rive de la Maine et en face et d'un balcon de la résidence la PROMENADE.

De nombreux habitants du quartier ont déjà adressé début Février des courriers de protestation à la mairie, aux adjoints au maire (dont les courriers adressés à Mr Verchèères et Mme Brein le 5 Février 2022) contre la création de cet espace élargi aménagé dénommé "Belvédère de Montclair", D'autres ont demandé à l'association des habitants du village de Reculée par courrier daté du 3 février 2022 de relayer leur inquiétude et soutenir leur demande lors des réunions de concertation du mois de Mars . On nous a rassuré en affirmant prendre en compte notre demande dans le projet final . **Or, vous avez maintenu sur les plans le Belvédère de Montclair qui pose problème pour les riverains, car le seul face aux habitations. Il est inapproprié à cet endroit et inutile puisque à moins de 150 mètres existera l'espace élargi et aménagé dit " Belvédère Bocquel" bien choisi, lui, face à une place, un rond point et un parking et non pas des habitations . Enfin dans l'autre direction , la plate forme existante du CVA à 100m et les 2 espaces aménagés près du pont de confluence et du CHU , joints aux simples bancs qui longent le chemin piétonnier suffisent largement comme lieux de pause sans dénaturer et favoriser les concentrations bruyantes devant les habitations .**

Nous ne comprenons pas cette obstination à vouloir multiplier des aménagements artificiels et surtout créer à cet emplacement de Montclair le plus naturel et sauvage du secteur un élargissement inapproprié, avec mobilier urbain et porte vélo .

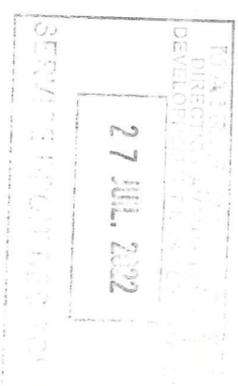
Vous affirmez en pages 37,39:

"Le projet n'induit pas d'évolutions négatives significatives du contexte sonore pour les riverains. Le contexte sonore pourrait même tendre vers un apaisement promenade de Reculée."

"L'accroissement vraisemblable de la fréquentation du site liée à son attractivité pour les usagers piétons et cycles est susceptible de potentiellement générer des nuisances sonores supplémentaires difficilement quantifiables"

page 35 : **"Après travaux, les sources de dérangement ne seront pas plus importantes qu'avant l'aménagement : ce secteur étant déjà soumis à une fréquentation importante"**

Où est la concertation dont vous vous targuez tant dans votre projet ? Je vous cite p 47: **"Ce sont donc les multiples pratiques le long des berges qui guident le dessin des cheminements, des accès à l'eau ou des endroits de pause privilégiés. Les observations et l'ensemble des ateliers de concertation avec les riverains ou les usagers, ont permis de cibler et préciser les endroits et les usages clés."** **Vous n'avez tenu aucun compte de notre avis, , quel temps perdu en nous invitant, nous, résidents à des ateliers de travail et de concertation.**



Réponse du Maître d'ouvrage

- **Création du « belvédère » Montclair**

Cette observation exprime l'opposition des habitants de la résidence la Promenade à la création du belvédère Montclair et a retenu toute notre attention. Voici quelques éléments de réponse.

Afin d'adoucir la pente des talus et favoriser ainsi le développement de la végétation et de la biodiversité, les hauts de talus seront reculés. Cependant, pour éviter des travaux conséquents, ces hauts de talus ne seront pas reculés au droit des pontons et entraîneront des élargissements naturels. Ces élargissements sont indispensables au maintien structurel des passerelles qui permettent d'accéder aux trois pontons présents sur la Promenade de Reculée.

- **Choix du mobilier urbain**

Il était prévu initialement d'habiller ces espaces vides avec du mobilier permettant d'offrir des lieux de pause agréables le long de la Promenade et ainsi éviter tout stationnement automobile inopportun.

En effet, depuis les plans présentés pendant les ateliers de concertation, les plans ont été précisés et le mobilier proposé également. Il n'y aura donc pas de grandes banquettes au niveau du belvédère Montclair, seulement des bancs. Nous éviterons alors tout regroupement non désiré et permettrons également aux promeneurs de profiter de la rivière.

A proximité des bancs seront également installés des accroches vélos permettant aux cyclistes angevins et cyclo touristes, de plus en plus nombreux, de pouvoir déposer et accrocher leur vélo aisément et en toute sécurité. Il est également souligné que la promenade de Reculée se trouve sur un itinéraire cyclotouristique existant : la Vélo Francette.

De plus, le développement de la pratique cyclable et aménagements associés, figure parmi les grands objectifs du Plan Vélo de la Ville d'Angers. Parmi les 25 mesures prises par la Collectivité pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens, une action consiste à doubler le parc d'arceaux vélos.

- **Rappel du principe de la concertation**

La concertation engagée sur le projet promenade de Reculée a permis de recueillir les avis et propositions de l'ensemble des usagers du site : usagers de la rivière, acteurs institutionnels, riverains, commerçants, etc. Deux ateliers de travail ainsi qu'une présentation de l'avant-projet ont permis cela.

Lors de ce dernier temps, une inquiétude avait été formulée concernant la nature et le nombre de mobiliers proposés. Comme évoqué précédemment, les concepteurs ont entendu la demande de réduction de mobilier urbain, toutefois, l'objectif du projet est de faire primer l'intérêt collectif et non individuel. Les promeneurs disposeront donc de bancs au droit des belvédères pour leur permettre eux aussi de bénéficier d'une vue sur la Maine.

Observation n°2 – reçue le 19 juin 2022 à 21h53

Bonjour,

Nous sommes habitants du quartier de Reculée, nous suivons avec attention le projet d'aménagement de notre quartier.

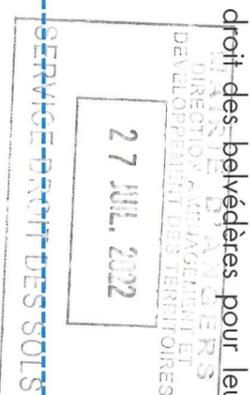
Le projet de vélorue de la rue Bocquel à la rue Haute de Reculée ouverte de façon temporaire en mai 2022 est satisfaisant, cette partie de promenade permet d'apaiser la circulation et les nombreux cyclistes sont plus en sécurité sur cette vélorue.

Pour la partie "Promenade de reculée" au carrefour de la rue Bocquel jusqu'au CHU, actuellement cette portion toute droite favorise la vitesse excessive alors qu'elle est limitée à 30 km heure. Quand on respecte cette vitesse, on nous "double". De plus, il est très fréquent que des voitures en stationnement fassent demi-tour sur cette promenade. Le rétrécissement de la voie ainsi qu'une séparation au milieu de la chaussée permettraient de retrouver une circulation plus apaisée le long de cette promenade qui pour l'instant n'a que le nom : le week-end, c'est un vrai boulevard !

D'autre part, sur la rue Bocquel, des ralentisseurs seraient souhaitables car les voitures arrivent à vitesse excessive au virage pour reprendre la promenade près du passage piétons très dangereux à cet endroit !

En espérant que ces remarques faites par des habitants de la Promenade de Reculée seront prises en considération.

Cordialement



Réponse du Maître d'ouvrage

Entre la rue Boquel et le CHU, le passage de la ligne de bus 6 dans les deux sens de circulation impose une largeur réglementaire de chaussée de 6 mètres ; ceci ne peut pas être modifié dans le projet d'aménagement.

Le projet prévoit des places de stationnement en longitudinale avec stationnement dans le sens de la circulation, cela évitera les demi-tours des véhicules.

Observation n°3 – recue le 24 juin 2022 à 11h51

Bonjour,

Ma maison est située au X Rue Haute de Reculée donc façade donnant sur la promenade.

Le sujet de ce courriel est le stationnement des voitures sur l'espace des berges, face à l'eau, entre le pont Jean Moulin et l'embranchement de la rue Haute de Reculée, (future place des Saules). Une longueur d'environ 150m. A la lecture du document : "Programme Rives Vivantes Aménagement du secteur Promenade de Reculée ETUDE D'IMPACT " je n'ai pas compris si les voitures pourront continuer à stationner sur cette berge.

Il serait à mon avis dommageable de laisser libre accès aux voitures sur cette

courte portion de rives. Les pêcheurs, s'ils gardent leur barque à cet endroit, auront toujours la possibilité de stationner sur la chaussée, 3 à 5 mètres plus loin ce qui, autre avantage, étirerait la route et ralentirait les voitures. Les pêcheurs auront de plus un parking qui leur sera destiné sous le pont Jean Moulin. La concentration des voitures sur la berge, dans la journée, fait obstacle à la déambulation des piétons. La nuit elle occasionne des présences très gênantes pour les riverains ne serait-ce qu'à cause des nuisances sonores. Pour en avoir parlé avec les autres riverains, mes voisins, cet avis est largement partagé.

Je tiens à dire que l'ensemble du projet d'aménagement de la Promenade de Reculée est très séduisant et me donne le sentiment qu'il répond bien aux attentes des riverains. Plus précisément, la mise en sens unique sous forme de véloroute à titre expérimental me paraît une très bonne initiative.

Je vous remercie pour votre attention et votre réponse.

Cordialement.

Réponse du Maître d'ouvrage

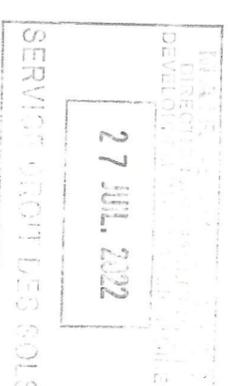
• **Stationnement automobile coté Maine**

Le projet d'aménagement vient proscrire le stationnement le long de la Maine sur tout le linéaire de la promenade, au profit d'aménagements cyclables et piétons. Le stationnement coté habitations restera quant à lui toujours possible, bien que réduit par rapport à la situation existante.

• **Stationnement pêcheurs**

Les pêcheurs seront soumis à la même interdiction de stationnement en partie basse de la promenade et en partie haute côté Maine, confirmant la volonté de donner plus de place aux mobilités douces. Une zone de stationnement sera effectivement réservée aux usagers de la rivière pour la mise à l'eau des bateaux et autres embarcations flottantes au droit de la nouvelle cale prévue à côté du pont Jean-Moulin.

Observation n°4 – recue le 2 juillet 2022 à 10h54



Bonjour,

Nous venons d'arriver sur Angers, et plus précisément au 75bis rue Haute de reculée.

Nous avons découvert déjà une ville et un environnement fort agréable, proche de la Maine.

Nous avons pris connaissance des informations, et nous espérons que les espaces cyclistes et piétons seront bien séparés et bien indiqués.

Aujourd'hui, je reconnais que c'est déjà le cas, mais malheureusement, non respectés par certains...

Nous vous remercions par avance pour ces aménagements à venir.

Cordialement,



15 AOUT 2022

Réponse du Maître d'ouvrage

• Signalétique et aménagements

Le projet d'aménagement a pour ambition de clarifier et sécuriser les flux qui seront autant que possible séparés. Il y aura tout de même quelques espaces de rencontre mixte lorsque la configuration ne permet pas de site propre, notamment au niveau de la sortie Pont Confluence.

La signalisation sera renforcée pour alerter et orienter les différents flux.

S'agissant de la vélorue, une sensibilisation particulière sera réalisée à l'automne 2022, pour expliquer ces usages.

Observation hors délais – reçue avant le démarrage de la PPVE

Bonjour,

Je suis habitante du quartier du village de reculée et suite à la publication de l'article concernant l'aménagement je me permets ce mail. L'aménagement ne semble favorable ni pour les piétons ni pour les cyclistes. En effet la circulation des vélos sur la rue n'est pas optimale et les deux roues continuent donc de rouler sur la promenade. Un aménagement sur la promenade sur les berges permettant aux cyclistes et aux piétons de circuler semblerait plus favorable.

Cordialement

Réponse du Maître d'ouvrage

Le projet d'aménagement de la promenade de reculée s'étend sur 1,7 km et le linéaire ne présente pas les mêmes contraintes techniques dans son intégralité. Aussi, la place du vélo évolue en fonction de ces contraintes. De la tour des Anglais à la rue Boquel, une piste cyclable bidirectionnelle déconnectée de la chaussée et du cheminement piétons est rendue possible au vu de la largeur des espaces.

Entre la rue Boquel et la rue haute de Reculée, la configuration du bâti diffère ; le site est plus étroit du fait de la présence d'une allée de platanes longeant la rivière qui empêche la réalisation d'une piste cyclable. Plusieurs orientations d'aménagement ont donc été réfléchies et le choix s'est porté sur la mise en place d'une vélorue. Cette proposition correspondait au souhait des associations de cycles concertées sur le sujet et plus largement des Angevins, à l'image du projet voté lors du budget participatif 2020 « Expérimentons les vélorues ». Une expérimentation de cette vélorue a

d'ailleurs été votée lors du dernier temps de concertation. Depuis sa mise en œuvre en mai 2022, l'expérimentation a majoritairement été saluée par les riverains, notamment à l'occasion d'une permanence organisée le mercredi 6 juillet sur site.

La vélorue permet de :

- limiter l'impact de la voiture tout en privilégiant l'usage du vélo dans un espace contraint.
- réduire les conflits d'usages entre les cheminements des piétons et des cycles.
- préserver les platanes des passages fréquents des vélos

À partir du pont Jean-Moulin, la largeur du site permet une configuration en voie verte, mélangeant piétons et cycles.

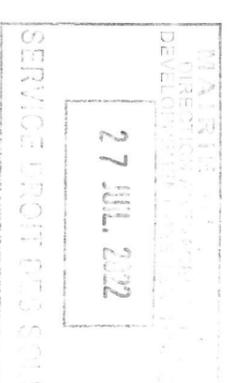
Enfin, pour des raisons de sécurité et de préservation de la biodiversité, le passage du vélo en partie basse des berges, sur le chemin de halage, est interdit.

Mairie de la Ville de Paris
Direction des Aménagements
Développement et Sécurité
27 JUL. 2022

Conclusion

En plus des ateliers de concertation de septembre et novembre 2021 et de la réunion de présentation de l'avant-projet en février aux riverains, plusieurs actions de concertation ont été réalisées afin de continuer à affiner le projet d'aménagement :

- Des rencontres avec la Fédération de pêche, l'Ablette Angevine et les propriétaires de barques implantées promenade de Reculée ;
- Des rencontres avec l'association du village de reculée, collectif de riverains ;
- Une permanence portant sur l'expérimentation vélorue à laquelle les riverains et les associations de vélos ont été invitées ainsi que le porteur du projet lauréat du budget participatif « Expérimentons les vélos ». Un temps de valorisation du projet auprès des Angevins sera organisé à l'automne avec l'aide des acteurs qui pratiquent quotidiennement la promenade.



ALBERTA SOCIETY FOR
DEVELOPMENTAL DISABILITIES

27 JUL 2022

SERVING PEOPLE WITH DISABILITIES